



2025

Application du RDU

aux tarifs des prestations de l'IMAD

janvier 2025

imad-ge.ch



Sommaire

TOUT SAVOIR	5
Qu'est-ce que le RDU ?	5
Obtenir son attestation RDU	5
Quelles informations sont transmises à l'IMAD pour la détermination du niveau de mon RDU ?	5
À quelle réduction tarifaire ai-je droit ?	6
Tarifs applicables en fonction du RDU	8
INFORMATIONS PRATIQUES	10



Tout savoir

Qu'est-ce que le RDU?

Le revenu déterminant unifié (RDU) est calculé par l'Etat en fonction de vos revenus. Il permet notamment de déterminer le calcul des tarifs des prestations de l'IMAD non remboursées par l'assurance-maladie de base. Selon votre RDU, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10 à 50% sur le tarif.

Obtenir son attestation RDU

Pour recevoir son attestation RDU, les démarches doivent être entreprises au préalable auprès du centre de compétences du RDU ou directement en ligne grâce aux « e-démarches » mises en place par le canton de Genève.

De plus amples informations concernant ces démarches sont à disposition auprès du centre de compétences du RDU (CCRDU):

☎ **022 546 51 68** du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30

✉ rdu@etat.ge.ch ➡ ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu

Quelles informations sont transmises à l'IMAD pour la détermination du niveau de mon RDU?

Aucune information n'est donnée à notre institution concernant vos revenus. Seul un code (de «A» à «F») correspondant à votre situation est transmis et nous permet d'appliquer le bon tarif.

À quelle réduction tarifaire ai-je droit ?

La réduction tarifaire est déterminée en fonction de votre revenu déterminant unifié (RDU) que vous trouvez sur l'attestation RDU à cet endroit :*

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'énergie, des affaires sociales et de la santé
Centre de compétences de RDU (CCRDU)

Genève, le 5 novembre 2014

REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU)
ATTESTATION ANNUELLE
2015

- N° assuré(e) : 123.4567.8901.23
- N° assuré(e) : 321.7654.8901.22

ANNÉE DE RÉFÉRENCE **2013**

Charge(s) fiscale(s) : 2
½ charge(s) fiscale(s) : 2

	Monsieur	
Revenu 2013 (voir le détail au verso)	57'118	
1/15 ^{ème} fortune 2013 (voir le détail au verso)	633	
RDU socle (= revenu + 1/15 ^{ème} fortune)	57'952	
Prestations sociales 2013 (dont enfants mineurs ¹)		
Subsides (SAM)	1080	
Allocation logement (OCLPF)	150	
PC Fam (BPC)	1'520	
RDU total (=RDU socle + prestations sociales)	60'782	21'868

Montants en CHF

* exemple d'une attestation de 2015, donc basée sur l'année de référence 2013 (N-2). Pour 2025 année de référence: 2023.

La charge fiscale figurant dans votre attestation annuelle sous la rubrique «RDU total» est prise en compte pour la détermination de votre code tarif. Dans notre exemple, avec un revenu de CHF 60'702 et 2 charges, **le code RDU est «D»** :

Code tarif	A	B	C	D	E	F
Rabais	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	-
Personne seule	0- 18'000	18'001- 23'000	23'001- 28'000	28'001- 33'000	33'001- 38'000	+ de 38'000
Couple	0- 29'000	29'001- 37'000	37'001- 45'000	45'001- 53'000	53'001- 61'000	+ de 61'000
Personne seule / couple + 1 charge	0- 36'000	36'001- 44'000	44'001- 52'000	52'001- 60'000	60'001- 68'000	+ de 68'000
Personne seule / couple + 2 charges	0- 43'000	43'001- 51'000	51'001- 59'000	59'001- 67'000	67'001- 75'000	+ de 75'000
Chaque charge supplémentaire augmente le seuil et le plafond de CHF 7'000.-						

Les montants indiqués sont en CHF.

Les personnes suivantes peuvent être considérées comme des charges : enfants mineurs ou entre 18-25 ans qui suivent des études ou proches dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

Tarifs applicables en fonction du RDU

Code tarif	A	B	C	D	E	F
Contribution personnelle au coût des soins	0.-	2.-	4.-	6.-	8.-	10.-
Aide pratique et suppléance parentale*	16.95	20.35	23.75	27.10	30.50	33.90
Forfait d'aide pratique de 1h50	31.10	37.30	43.50	49.70	55.95	62.15
Repas livrés à domicile, en salle à manger ou prestation « Autour d'une table »	8.90	10.70	12.45	14.25	16.00	17.80

Les montants indiqués sont en CHF.

* En cas de non-réponse à un rendez-vous prévu, la recherche du client est facturée au tarif d'aide pratique.

Code tarif	A	B	C	D	E	F
Installation du système d'appel à l'aide	125.-	150.-	175.-	200.-	225.-	250.-
Installation d'un appareil de signalisation lumineuse	125.-	150.-	175.-	200.-	225.-	250.-
Location du système d'appel à l'aide (coût mensuel)	17.90	21.50	25.10	28.70	32.25	35.85
Location d'un appareil de signalisation lumineuse (coût mensuel)	7.35	8.85	10.30	11.80	13.30	14.75

Les montants indiqués sont en CHF.

Infos pratiques

Pour toute question concernant le RDU:

Service facturation de l'IMAD

☎ 022 420 23 92

✉ info@imad-ge.ch

Du lundi au vendredi,
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (les jours ouvrés)

Vous pouvez également consulter:

➔ ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



imad.geneve



imad_geneve



imad-geneve



imad_geneve



Chaque jour de l'année, 24 h / 24,

les professionnels de l'IMAD interviennent au domicile des personnes fragiles et vulnérables.

Centre de maintien à domicile Bachet

Route de Saint-Julien 63 - 1212 Grand-Lancy

☎ 022 420 20 11

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a - 1201 Genève

☎ 022 420 20 12

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 - 1207 Genève

☎ 022 420 20 13

Centre de maintien à domicile Onex

Route de Chancy 98 - 1213 Onex

☎ 022 420 20 14

Arcade IMAD HUC - Bâtiment Gustave Julliard

Rue Alcide-Jentzer 17 - 1205 Genève

☎ 022 420 20 10

POUR TOUTE INFORMATION

Esplanade de Pont-Rouge 5 - 1212 Grand-Lancy

☎ 022 420 20 00 • info@imad-ge.ch • imad-ge.ch

SUIVEZ-NOUS

